



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 12_POS_017

Déposé le : 11.12.12

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Quelle politique vaudoise en faveur de la classe moyenne ?

Texte déposé

La classe moyenne est au cœur de nombreux débats. De l'avis général, elle est la grande perdante de la situation socio-économique actuelle. Selon la récente étude d'Avenir Suisse sur le sujet (*La classe moyenne malmenée, entre ambition et désillusion*, 2012), elle est la catégorie de population dont le revenu a évolué le moins favorablement ces quinze dernières années, par rapport aux classes supérieures et inférieures. Dans ce contexte, les acteurs politiques, économiques et sociaux énoncent chacun leurs propositions pour améliorer son sort. Toutefois, les pouvoirs publics ne semblent pas en mesure de bâtir une politique cohérente et englobante permettant de répondre à ses besoins.

Certes, le profil de cette classe sociale reste difficile à établir. Selon l'étude d'Avenir Suisse citée ci-dessus, elle regroupe les ménages ayant un revenu brut entre 45'000 CHF (personne seule) et 209'000 CHF (couple avec deux enfants de moins de 14 ans). A cette problématique de la définition chiffrée – forcément discutable – vient s'ajouter celle de l'appréciation subjective, voire psychologique. La grande majorité de la population suisse se considère ainsi faire partie de la classe moyenne, y compris ceux qui n'y seraient vraisemblablement pas comptés sur la base de leur revenu ou de leur fortune. Par ailleurs, la classe moyenne est souvent définie comme celle qui peut subvenir à ses besoins sans aide de l'Etat. C'est sans doute à cette aune qu'il faut interpréter les divergences sur le revenu déterminant donnant droit au subside à la prime d'assurance-maladie, lors du débat du budget 2013.

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Dans ce contexte, l'élaboration d'une politique publique à l'égard de la classe moyenne est une entreprise difficile. Mais pourtant nécessaire ! Seule une approche globale de la question permettra de tracer des pistes de solutions réalistes, qui puissent répondre à long-terme aux nécessités des ménages concernés. Par ce postulat, nous demandons ainsi au Conseil d'Etat de donner en premier lieu sa définition de la classe moyenne vaudoise, l'évolution de ses conditions de vie ces dernières années et celle à attendre pour les temps à venir, puis ses réponses aux problématiques qu'elle rencontre. Nous demandons en particulier que soient traités les questions du pouvoir d'achat et d'équilibre du budget des ménages, des effets de la fiscalité, des aides directes (subsidés) ou indirectes, des taxes diverses auxquelles la classe moyenne est soumise, ainsi que le contexte général dans lequel elle évolue et qui impacte son budget (logement, mobilité, coûts de la santé, etc.)

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

Marion Axel

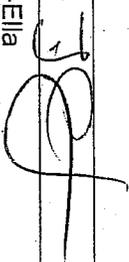
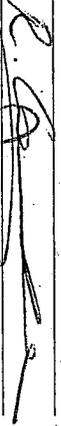
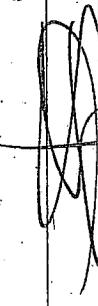
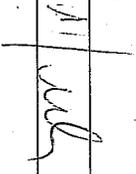
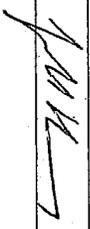
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel 
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doeppper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves 
Aubert Mirreille	Chollet Jean-Luc 	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne 	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Ballif Laurent	Christen Jérôme 	Genton Jean-Marc
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germann Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis 	Golaz Florence
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald 	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric 	De Montmolin Martial 	Grognuz Frédéric 
Bory Marc-André	Deblué François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier 	Devaud Gregory	Hurni Véronique 
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclauss Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Permoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meisenberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Aliette	Venzelos Vassilis
Melly Serge	Rezzo Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlö Alexandre	Züger Eric